



Procès-Verbal de l'assemblée des délégués de la Crèche Capucine

mercredi 19 février 2025 à 18h00

Administration communale, salle des activités, Le Mouret.

---

**Présences :**

M. Pierre-Louis Ruffieux	président de l'Assemblée des délégués et du comité
Mme Patricia Dousse	déléguée de la commune de Bois-d'Amont
M. Nicolas Berset	délégué de la commune de Ferpicloz
M. Michael Vogt	délégué de la commune de Le Mouret
Mme Jeanine Trinchan	déléguée de la commune de Treyvaux
Mme Nathalie Gendre	déléguée de la commune de Villarsel-sur-Marly
Mme Martine Halter	vice-présidente du comité
Mme Myriam Gaillard	membre du comité
Mme Patricia Horner	membre du comité
Mme Catherine Kolly	membre du comité
Mme Marie-Claude Roulin	responsable pédagogique
M. Landry Dévaud	responsable administratif

Nombre de voix par commune :

Bois-d'Amont	3 voix
Ferpicloz	1 voix
Le Mouret	4 voix
Treyvaux	2 voix
Villarsel-sur-Marly	1 voix

Commune-voix absente :

Aucune

Communes présentes : 5 / 5

Voix présentes : 11 / 11

Le procès-verbal est pris par Myriam Gaillard.  
Avec l'accord des Délégués, l'assemblée est enregistrée.

**Le Président** salue les personnes présentes.

**Le président** nomme Michael Vogt, délégué de la commune de Le Mouret, comme scrutateur pour cette assemblée. Il le remercie et le prie de compter les voix présentes.

→ 11/11 voix présentes.

Il est rappelé que seuls les délégués ont le droit de vote.

**Le Président** informe que cette séance est ouverte à toute personne ainsi qu'aux médias. Le public ne peut pas s'exprimer lors de la séance, ni se manifester de manière à en perturber le bon déroulement.

**Le Président** informe que cette assemblée a été convoquée par courrier personnalisé aux Communes et aux délégués de l'association, en date du 27 janvier 2025. La convocation a aussi été publiée dans la Feuille Officielle.

→ aucune remarque pour la convocation ; l'assemblée peut donc valablement délibérer.

A la suite de la démission du conseil communal de Villarsel-sur-Marly de Mme Maria Progin, la population de Villarsel-sur-Marly a élu tacitement Mme Nathalie Gendre pour la remplacer au sein du conseil communal. Le conseil communal de Villarsel-sur-Marly, selon la loi sur les communes Art. 115 al. 4 a nommé Mme Nathalie Gendre comme déléguée pour la crèche Capucine.

Mme Progin étant membre de la commission financière, elle doit être remplacée. L'élection du nouveau membre de la commission financière est proposée par **le Président** en point 5. de l'ordre du jour.

A la demande de la commission financière, l'organe de révision doit être renouvelé pour la révision des comptes 2025 - 2027. La commission financière propose que le nouvel organe de révision soit désigné lors de cette assemblée. **Le Président** propose que cela soit traité en point 6. de l'ordre du jour.

**Le Président** demande s'il y a des remarques quant à l'ordre du jour.

Personne ne souhaite prendre la parole.

→ l'ordre du jour corrigé est accepté.

### **Ordre du jour :**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués (budgets) du 23 octobre 2024
3. Informations du comité (rapport de gestion)
4. Comptes 2024 :
  - a. Présentation des comptes
  - b. Rapport du réviseur

- c. Préavis de la commission financière
- d. Vote
- 5. Election complémentaire à la commission financière
- 6. Désignation de l'Organe de révision pour la période 2025 – 2027
- 7. Divers.

## **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée (budgets) du 23 octobre 2024**

**Le Président** mentionne que ce procès-verbal ne sera pas lu lors de cette assemblée. Il a été transmis par courrier aux délégués et était disponible sur le site internet de la crèche.

Personne n'ayant de remarque ou de question par rapport au procès-verbal, **Le Président** demande aux délégués de l'approuver à main levée.

→le procès-verbal est approuvé par 11 voix/11 voix.

Il remercie Mme Myriam Gaillard pour sa rédaction.

## **3. Informations du comité (rapport de gestion)**

**Le Président** relate l'année 2024, au travers de sa présentation



Rapport\_gestion\_2  
024.pdf

La directrice pédagogique confirme que les absences sont plutôt de longues durées et ces dernières ont plombé les statistiques.

**Le Président** demande s'il y a des questions relatives au rapport de gestion.

Selon l'art. 19 al. 3 de la Loi sur les finances communales (LFCo), l'assemblée prend acte du rapport de gestion.

## **4. Comptes 2024**

**Le Président** passe la parole à M. Landry Dévaud pour la présentation des comptes 2024.



Crèche Capucine -  
Comptes 2024.pdf

**M. Landry Dévaud** ouvre la discussion pour les diverses questions concernant les comptes 2024.

La parole n'étant pas demandée,

**Le Président** remercie M. Landry Dévaud pour la présentation des comptes et la tenue de la comptabilité de la crèche, pour cette année 2024.

## Ci-dessous, le rapport de révision de FidExpert, M. Pierre-Alain Clément



Rapport révision  
2024.pdf

**Le Président** donne la parole à M. Nicolas Berset pour le préavis de la commission financière.

*En date du 17 février 2025 les membres de la commission financière se sont réunis, dans le bâtiment communal de Le Mouret, en présence de Monsieur Landry Dévaud et de Madame Martine Halter.*

*Lors de cette séance, nous avons analysé les comptes 2024. Toutes nos questions ont obtenu une réponse satisfaisante. Nous tenons à remercier le comité, la direction et Monsieur Dévaud pour l'excellente gestion de la crèche et tout le travail effectué.*

*La commission financière préavise favorablement les comptes 2024 présentant un excédent de charge de Fr. 6'204.41.*

**Le président** demande à l'assemblée s'il y a encore des questions.

Tel n'étant pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent les comptes 2024 comme présentés de se manifester par main levée.

→ **L'assemblée approuve à l'unanimité (11 voix) les comptes 2024**

**Le président** : remercie au nom du Comité tous les délégués ainsi que toutes les communes pour leur collaboration et leur soutien.

### **5. Élection complémentaire à la commission financière**

Le nombre de siège à la commission financière a été fixé, pour la législature, à 4.

En remplacement de Mme Progin à la commission financière, la commune de Villarsel-sur-Marly propose Mme Nathalie Gendre comme candidate.

**Le Président** demande si un autre délégué se porte candidat pour remplacer M. Progin.

Tel n'étant pas le cas, il demande aux personnes qui sont favorables à l'élection de Mme Nathalie Gendre comme membre de la commission financière de se manifester par main levée.

→ **L'assemblée élit à l'unanimité (11 voix) Mme Nathalie Gendre à la commission financière.**

### **6. Désignation de l'organe de révision pour la période 2025 à 2027**

**Le Président** donne la parole à M. Nicolas Berset pour la proposition de la commission financière.

*La fiduciaire FidExpert ayant terminé son mandat et sur la base de quelques offres, La commission financière vous propose de donner le mandat à la Fiduciaire Gefid SA à Marly. Son directeur, Monsieur Claude Brodard habite la commune de Le Mouret Monsieur Brodard nous a fait une offre à Fr. 1'200.00 par année, sans augmentation future.*

*Nous vous proposons d'attribuer le mandat à Gefid SA pour trois exercices, à savoir 2025, 2026 et 2027.*

**Le Président** demande à l'assemblée s'il y a encore des questions.

Landry Dévaud communique que le choix a été principalement d'ordre financier.

Tel n'étant pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent la fiduciaire Gefid SA comme organe de révision, pour les révisions des comptes 2025 à 2027, comme proposé par la commission financière de se manifester par main levée.

**→L'assemblée désigne à l'unanimité (11 voix) la Fiduciaire Gefid SA comme organe de révision pour la période 2025 à 2027.**

## **7. Divers**

Point de situation de la construction de la nouvelle crèche Capucine à Le Mouret.

**Le Président** passe la parole à Mme Martine Halter.

Fr. 100'000.00 ont été validés par l'assemblée communale de Le Mouret. Plusieurs séances ont eu lieu, avec la directrice et M. Dunant, l'architecte-conseil, dans le but de définir les besoins. Les résultats y découlant ont été transmis à M. Mivelaz.

Une offre de complément d'étude a été acceptée, par le conseil communal.

M. Dunant va se coordonner avec M. Mivelaz afin de présenter les plans et l'offre détaillée, dans le courant du mois de février.

Une convocation, comme promise, va être envoyée aux communes. M. Dunant sera présent.

Marie-Claude Roulin précise que les points ajoutés sont essentiellement des exigences du SEJ.

L'assemblée des délégués pour le budget 2026 aura lieu **le mercredi 29 octobre 2025, à 18h00.**

La commission financière se réunira, quant à elle, le **lundi 27 octobre 2025 à 15h00** dans les bureaux de l'administration communale de Le Mouret.

**Le Président** donne la parole aux délégués pour des divers.

La parole n'étant pas demandée, **Le Président** remercie tous les membres pour leur participation et leur souhaite une belle soirée.

Fin de l'assemblée à 18h46